

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2016**

Présents : RENAULT Claudy, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BURCELOT Emilie, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, BONNEAU Pierre, PELLETEUR Lionel, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, DECHAUME Régis, VENDE Sabine formant la majorité des membres en exercices.
Monsieur DELAHAYE Philippe avait donné pouvoir à Monsieur RENAULT Claudy
Monsieur GUILLEMET Michel avait donné pouvoir à Monsieur MARSAUD Christian
Madame BURCELOT Emilie a été élue secrétaire

1) CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LA MISSION SPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée auprès de cinq bureaux d'études pour la mission SPS dans le cadre du dossier de construction d'une nouvelle bibliothèque.

Les devis s'élèvent respectivement aux sommes ci-dessous :

APAVE (LA ROCHE SUR YON)Pas de réponse
MSB (LES SABLES D'OLONNE).....1938€ HT soit 2325,60€ TTC
SOA (SOULLANS).....Pas de réponse
SOCOTEC (LA ROCHE/YON).....3812,50€ HT soit 4575€ TTC
BUREAU VERITAS (DOMPIERRE/YON).....2205€ HT soit 2646€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission et de retenir de l'offre de MSB des SABLES D'OLONNE pour la somme de 2325,60€ TTC.

2) CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LA MISSION « CONTROLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée auprès de trois bureaux d'études pour la mission « contrôle technique » dans le cadre du dossier de construction d'une nouvelle bibliothèque.

Les devis s'élèvent respectivement aux sommes ci-dessous :

APAVE de LA ROCHE SUR YON4174€ HT soit 5008,80€ TTC
SOCOTEC de la ROCHE SUR YON3815€ HT soit 4578€ TTC
BUREAU VERITAS DOMPIERRE/YON.....3535€ HT soit 4242€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission et de retenir de l'offre du BUREAU VERITAS pour la somme de 4242€ TTC.

Monsieur le Maire informe aussi le conseil municipal que 18 architectes ont répondu à la consultation pour la construction de la bibliothèque. Monsieur le maire propose de ne retenir que 4 architectes comme le prévoit le règlement de consultation. La décision finale sera prise à l'issue des présentations et validée en réunion de conseil le 24 mars prochain.

La commission a proposé de retenir les architectes suivants :

- AM Architectes de REZE
- FréNsis Architecture de MAILLEZAIS
- GUILLON Laurent SARL de MARANS
- BOISSON BURBAN Agence de FONTENAY LE COMTE

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission.

3) CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier de proposition d'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur Territorial a été déposé au centre de Gestion de la Vendée.

Il a ensuite été présenté à la Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 23 février dernier. Celle-ci a émis un avis favorable.

Pour permettre à l'agent de bénéficier de cet avancement, le conseil municipal doit se prononcer sur la création du poste de rédacteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de créer le poste de Rédacteur Territorial à compter du 1^{er} septembre 2016 pour que l'agent puisse bénéficier de sa promotion. Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches qui s'imposent

4) GESTION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cimetière devient une des priorités de 2016. La procédure de reprise des concessions abandonnées va être lancée mais il faut compter 3 ans entre la constatation de l'abandon et la reprise par la commune. Un plan est en cours de création par Monsieur MARSAUD qui pourra être consulté sur informatique. A l'heure actuelle nous disposons d'un plan 1,8 m sur 1,5m. Il est très difficile de se repérer et d'indiquer aux familles ou aux entreprises l'emplacement exact d'une tombe. Le cimetière va donc être divisé en 4 zones avec des numéros d'allées et de tombes.

Un règlement intérieur a été rédigé il devra au cours de l'année 2016 être validé par le conseil municipal.

Monsieur MARSAUD a créé une base de données sous excel pour gérer les concessions de l'ensemble du cimetière. Elle devra donc être complétée.

Monsieur le Maire propose donc de recruter la même personne qui a fait la promotion des gîtes pour alimenter ce fichier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que la commune recrute un agent pour la création du fichier cimetière pendant plusieurs semaines. Monsieur le Maire est chargé d'établir le contrat de ce nouvel agent.

5) TARIFS DES GITES POUR UNE NUITEE SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a à l'heure actuelle 5 tarifs pour la location des gîtes des Ouchettes et en particulier celui pour le week-end (2 nuits) du 16/09 au 30/06 pour 90€. Or, il arrive que des locataires souhaitent prolonger le séjour d'une ou deux nuits.

Monsieur le Maire propose donc de fixer un tarif pour une nuit supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 20€ le tarif par nuitée supplémentaire. Monsieur le Maire est chargé de faire appliquer ce tarif.

6) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ANTENNE DE PROTECTION CIVILE

Monsieur le Maire fait part du courrier de demande de subvention de l'antenne de protection civile de Vendée et plus particulièrement de l'antenne de ST HILAIRE DES LOGES.

Cette association intervient régulièrement sur les manifestations organisées sur notre commune.

Monsieur le Maire propose donc d'allouer le même montant qu'en 2015 soit 150€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'allouer une subvention de 150€ à l'antenne de protection civile « antenne de ST HILAIRE DES LOGES ». Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2016.

7) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'USAV

Monsieur le Maire fait part du courrier de demande de subvention de l'Union Sportive Autize Vendée ». Il est vrai que la commune de XANTON-CHASSENON ne dispose pas d'infrastructure pour accueillir les joueurs.

L'association sollicite pour 2016 une subvention de 250€.

La commune alloue à toutes les associations sportives une subvention de 15€ par jeune de XANTON licencié de moins de 18 ans.

Monsieur le Maire propose donc de fixer la subvention à 15€ par enfant. Onze jeunes de XANTON sont licenciés du club soit un montant de 165€ (15€ X 11). A cela s'ajoutera la somme de 85€ pour l'emploi tremplin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'allouer une subvention de 250€ (165€ +85€) à l'Union Sportive Autize Vendée. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2016.

Par contre, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subvention à :

- MFR de Puy Sec
- ADIL
- AFSEP

8) ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la fondation du patrimoine pour 2016. Il rappelle que cette fondation avait soutenu la commune pour les travaux des caves voutées du Prieuré.

Le montant de la participation est de 50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion à la fondation du patrimoine soit 50€. Cette somme sera inscrite au compte 6281.

9) ADHESION AU CLUB MAGEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune a l'habitude d'adhérer au club MAGEL « utilisateurs Magnus ». En effet, cette adhésion de 38€ au titre de l'année 2016 permet de bénéficier de tarifs plus intéressants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer au club MAGEL soit un montant de 38€ pour l'année 2016. Cette somme sera inscrite au compte 6281 du budget 2016.

10) SUBVENTIONS A ANNULER

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué de supprimer le budget CCAS en 2016. Le Conseil Municipal avait donc alloué des subventions à la banque alimentaire, à Atout linge, au don de sang.

Le Conseil Municipal aurait dû prendre la délibération pour supprimer le budget CCAS en 2015 mais ce n'est pas le cas.

Les subventions allouées à la banque alimentaire, Atout linge et le don de sang seront donc traitées au cours de la prochaine réunion du CCAS. Il faut donc les annuler sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal annule les subventions prises pour la banque alimentaire, Atout linge et le don de sang.

11) INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente les deux devis relatifs à l'aménagement de la réserve de Monsieur GUIBOT afin d'éviter que la bâche ne soit endommagée par les lances des pompiers. Il faudra demander des précisions car l'un des devis n'est pas détaillé.

- Salle de Conseil Municipal : Monsieur le Maire propose de refaire la peinture de la salle de Conseil. La moquette sur les murs est sale et très foncée. Les sociétés BETARD, GUILLEMET et RAFFENEAU vont être contactées pour des devis. Il faudrait par ailleurs changer la table qui n'est pas assez grande et pratique. Monsieur MARSAUD est chargé de se renseigner pour des devis.

- **Interventions musique et danse** : Depuis plusieurs années la commune bénéficie d'une aide du Département pour l'organisation des interventions musique et danse en milieu scolaire. Cette aide prend la forme d'une subvention qui s'est élevée à 490€ pour l'année scolaire 2014-2015. Elle se compose d'un accompagnement organisationnel réalisé par les services départementaux (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique, etc..).

Le Conseil Départemental va arrêter l'aide aux interventions musique et danse à compter de la rentrée de septembre 2016.

Toutefois, afin de nous aider à préserver ce dispositif sur notre territoire si nous le souhaitons, l'accompagnement organisationnel réalisé par les services départementaux pourra continuer au cours de l'année scolaire 2016-2017. Le Conseil Municipal décide de refuser l'aide du Conseil Départemental.

- **Compteurs linky** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de la décision des pouvoirs publics, ERDF remplace depuis décembre 2015 les compteurs d'électricité par le nouveau compteur ILINKY sur tout le territoire. Plusieurs points sont évoqués : rayonnement d'onde, problème d'incendie avec ces nouveaux compteurs, cancers. Certaines communes se sont prononcées contre l'installation des compteurs Linky. Monsieur le Maire demande aux conseillers de se renseigner et la décision sera prise au cours de la réunion du 14/03/2016.

- **Projet d'une fresque murale** : La directrice du groupe scolaire J BREL envisage de réaliser une fresque murale pour embellir la cour de la maternelle. Monsieur MERCIER Frédéric, artiste peintre, intervient auprès des élèves par le biais d'une activité «des arts à l'école », proposée et financée par la CCVSA.

Durant 3 ateliers de 1H les enfants vont découvrir les techniques de la peinture. La fresque serait le prolongement de ces ateliers. L'école prendrait en charge l'achat de peinture, le coût de l'intervention du peintre est estimé à 400€. La directrice sollicite donc une participation de la commune. Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les 400€ de l'intervention du peintre. Cette somme sera inscrite au compte 6218.

- La commission environnement propose de créer un circuit pédestre permanent allant du bourg de XANTON à Chassenon le Bourg. Des arbres pourraient être plantés sur certaines portions du circuit. Il faut donc acheter une bande de terrain à l'association foncière.

- Le 26/03/2016, la communauté de communes VSA organise une chasse à l'œuf à l'espace de loisirs de Chassenon le Bourg. La commune de XANTON-CHASSENON offrira le verre de l'amitié (jus de pomme et eau).
- Une réunion sera organisée pour expliquer aux habitants la confection d'un piège à frelons.
- Le camion SAVIEM va être cédé 150€ à l'entreprise ROUVREAU pour destruction. Le Conseil Municipal accepte cette vente.
- La mise en accessibilité de la mairie et du KIKAFE est estimée à 35000€.